

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT de
L'HÉRAULT

ARRONDISSEMENT de
BEZIERS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAURENS

Du 9 juin 2022

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 19

En exercice : 19

Présents :
Absents :

Pouvoirs :

Date de la convocation :

02/06/2022

*L'an deux mille vingt-deux,
Le neuf juin à dix neuf heures
Le Conseil municipal de Laurens s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sur
convocation de son Maire, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie et sous la
Présidence de son Maire*

Présents :

Mesdames, APARICIO Elsa, BALP Coralie, BEHRA Marilyn, CONDAMINE Christiane, CONSTANTIN Corinne, CROTTIER-COMBE Isabelle, JALABERT Annick, MARTY Florence, THENIERE Marie Hélène.

Messieurs ANGLADE François, BOULOUIS-VILLANOVA Sébastien, LAFFOND Patrice, LUCAS Yves, NOFRE Olivier, ROMERO Jacques.

Absents :

Mesdames ABBAL Marie,

Messieurs BRAL Amédée, GUIBERT Antoine, PLAISANCE Olivier

Mandants

Monsieur Antoine GUIBERT

Mandataires

Monsieur François ANGLADE

Madame APARICIO Elsa absente pour la première délibération.

Secrétaire de séance :

Christiane CONDAMINE

Approbation du Compte rendu de la séance du 12 mai 2022 à l'unanimité des membres présents,

Compte rendu des décisions du Maire

Monsieur le Maire rend compte de sa décision après avis favorable de l'assemblée du conseil municipal du 12 mai 2022. Le contrat avec Néoptin consulting est signé. Il fera une présentation du rapport auprès du conseil municipal dès réception.

Compte rendu des délibérations du Maire

1. DESIGNATION PAR TIRAGE AU SORT DU JURY D'ASSISES 2023

Monsieur le Maire expose que conformément aux articles 261 et suivant du code de procédure pénale, il appartient comme chaque année, à la commune et notamment au Maire d'établir une liste préparatoire à la liste annuelle du jury de la Cour d'Assises, en procédant au tirage au sort à partir de la liste électorale générale de la commune.

Il convient de procéder au tirage au sort, en sachant qu'il faut proposer le triple des nombres de noms fixés, à savoir une personne désignée pour 1300 habitants. Ainsi pour la commune de Laurens trois personnes sont à désigner.

Monsieur le Maire propose à Monsieur Yves LUCAS, le Doyen d'âge, et Madame Coralie BALP, la plus jeune de l'assemblée, de citer un chiffre de 0 à 1311

Monsieur le Maire à nommer la personne correspondante sur la liste électorale.

Ainsi fait, le tirage au sort, désigne :

1. Monsieur Dorian DOMERGUE, numéro 425,
2. Monsieur Jean Luc MAZE, numéro 876,
3. Monsieur Benoît RIQUEZ, numéro 1089.

Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, Par 15 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION, à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE la désignation par tirage au sort des personnes ci-dessus désignées, **AUTORISE** le Maire à transmettre les renseignements au service des assises de Montpellier, à poursuivre la procédure en informant les personnes désignées et à signer tous les documents relatifs à cette procédure.

2 Centre de gestion de l'Hérault – convention d'adhésion à la mission assistance au recrutement

Monsieur le Maire expose la proposition du Centre de Gestion de l'Hérault, qui met au service des collectivités qui le souhaite une « mission facultative d'assistance au recrutement ».

Comme son nom l'indique, le service du CDG34 organise le recrutement dans le cadre règlementaire, et prévoit 4 phases indépendantes dans le processus du recrutement, quantifiées et tarifées à la demi-journée (225 €).

Phase 1 :	Définition du besoin	0.5 jour	225.00 €
Phase 2 :	Sélection des candidatures	1.5 jour	675.00 €
Phase 3 :	Entretien de recrutement	1 jour	450.00 €
Phase 4 :	Clôture du recrutement	0.5 jour	225.00 €

Tarif du Pack comprenant les quatre phases : 1 500.00 €

L'adhésion à la convention ne vaut pas obligation de recourir au CDG 34 pour les recrutements.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à la mission, dans la mesure où il serait nécessaire d'y avoir recours.

La commune ne sera engagée que si elle en fait la demande auprès du CDG34 et sur les phases qu'elle souhaite.

Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, Par 16 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION, à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE la proposition d'adhésion à la convention du CDG 34 « mission d'assistance au recrutement ». **AUTORISE** le Maire à signer la convention, annexée, et à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses

- Permanence des élus pour les élections législatives
- Réforme au 1^{er} juillet 2022 de la publication et diffusion des actes.

Les principales idées de la réforme :

L'ordonnance 2021-1310 du 7 octobre 2021 et le décret 2021-131 du 7 octobre précise les règles à mettre en place au 1^{er} juillet prochain.

Le compte rendu du conseil municipal est supprimé et laisse place au procès-verbal (PV), document unique de l'assemblée. Sa publicité est faite dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il est arrêté, et sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune et un exemplaire papier est mis à la disposition du public en mairie.

A la suite de la séance du conseil municipal et dans la semaine suivante, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la Mairie et sur le site internet de la commune.

Les délibérations sont, dorénavant, signées par le Maire et le ou la secrétaire de séance.

A la demande des intéressés, les actes publiés sous forme électronique peuvent leur être transmis en format papier et gratuitement (sauf demande abusive (art L2131-1)).

Le prochain conseil municipal aura lieu le 11 août à 19 h

La séance est levée à 19 h 40

**Le Secrétaire de Séance,
Christiane CONDAMINE**



**Le Maire,
François ANGLADE**

